

**F. Caeymaex, « Risquer, gérer, sécuriser : Techniques politiques de la modernité ? », Communication présentée au colloque « Techniques et philosophie des risques », organisé par le Centre de recherches interdisciplinaires en bioéthique (CRIB) de l'Université Libre de Bruxelles, ULB, 13 mai 2006.**

**Risquer, gérer, sécuriser :  
Techniques politiques de la modernité ?**

F. Caeymaex

Venant en bout de course d'un colloque où se sont exprimées des personnes beaucoup plus savantes que moi sur la question des risques et de leur gestion, je vais ici me contenter d'essayer d'apporter quelques pistes de réflexion profane, appuyée sur l'histoire et la sociologie, à ce problème. Je partirai d'une interrogation critique sur la pertinence du schéma le plus souvent invoqué pour formaliser la question générale de la gestion des risques, en essayant d'en montrer quelques limites, notamment en regard de quelques considérations sur la « société du risque ». Ensuite, je viendrai, succinctement, sur le contraste entre cette société du risque et le modèle social historique qui a vu naître la notion de risque. J'essaierai enfin de tirer quelques leçons de cette histoire, qui n'est autre que celle de l'Etat social, pour penser le risque d'un point de vue politique

***Les limites du schéma binaire de la gestion des risques, risque et artefact***

Permettez-moi de commencer par un bref questionnement critique sur la manière dont on pose, conventionnellement, la question générale des risques tels qu'ils se présentent dans notre monde contemporain, dans notre société du risque. Pour représenter la manière dont nous affrontons les risques divers qui traversent et menacent notre existence actuelle, le schéma commode et fréquemment mis en œuvre est celui qui pose un clivage entre l'objectivation des risques d'un côté et leur évaluation-gestion, de l'autre. Cette représentation binaire, ou en deux temps implique la séparation du travail scientifique et technique d'identification et de quantification du risque d'une part, et le travail social, éthique et politique d'évaluation et de prise de décision quant au risque, de l'autre. Cette séparation renvoie à une distinction, bien connue des philosophes, entre l'être et le devoir-être.

Je crois que cette manière de poser le problème laisse entendre un peu trop aisément que les sciences, aidées du calcul probabiliste et de la statistique, se chargeraient essentiellement de découvrir les risques et de les quantifier, comme si le risque constituait une réalité objective antérieure aux procédures de sa mise en évidence. La question que je voudrais poser est la suivante : le risque est-il bien une donnée naturelle simplement objectivable par des procédures scientifiques et techniques de repérage et de quantification ? Il est, à mon avis, permis d'en douter, et ceci pour deux raisons au moins.

On peut d'abord avancer un argument d'ordre épistémologique : le risque n'a, à proprement parler, pas d'existence indépendamment des procédures qui l'objectivent. Par définition, le risque n'est pas, il a toujours un caractère *inactuel ou virtuel*. Le risque, du point de vue de celui qui cherche à l'assurer, *n'existe pas* : lorsqu'il est réalisé, il n'est plus un risque, il est un sinistre avec ses dommages plus ou moins grands. D'une certaine façon, la pratique assurantielle — qui diffère en cela d'autres pratiques d'objectivation, telles celles du laboratoire de biologie moléculaire qui, dans sa tâche d'objectivation, s'adresse à la *réalité* des gènes par exemple — suppose le découplage entre « objectivation » et « réalité », elle consiste à rendre présent ce qui n'existe pas (en évaluant sa probabilité statistique, le coût des dommages encourus et donc le montant de la prime). En d'autres termes, de ce point de vue, le risque a tous les

caractères d'un *artefact*. On sait par ailleurs que les pratiques assurantielles, par leur développement, ne cessent de *produire* des nouveaux risques en se proposant de les assurer.

Ensuite, on peut avancer un argument d'ordre sociologique et historique, qui relativise largement l'idée que le risque serait une donnée naturelle. L'idée de « société du risque », proposé par les sociologues depuis les années 80 (Beck, Giddens), ou encore par le philosophe François Ewald, montre que la notion de risque témoigne avant tout d'une certaine manière de se rapporter au monde et au temps — à l'avenir —, caractéristique d'un type de société. La société du risque n'est pas caractérisée par le fait qu'elle connaît des risques plus grands que les sociétés d'autrefois, ou parce qu'elle serait celle des risques technologiques majeurs, ou parce qu'elle connaîtrait une croissance objective des risques, même s'il est un fait que nous avons fait l'expérience historique de catastrophes majeures, liées à l'ampleur de nos puissances technologiques. Pour emprunter encore une fois ses mots à François Ewald qui, dans une conférence prononcée pour l'Université de tous les savoirs<sup>1</sup>, nous dirons que la société du risque est une société qui se caractérise par le fait qu'elle se réfléchit, qu'elle pense ses problèmes comme des risques ; c'est une société qui pense tout événement *comme un risque*.

Pour ces deux raisons, épistémologiques d'une part, et sociologique de l'autre, il convient de reconnaître que le risque n'est pas un donné naturel, mais bel et bien une construction intellectuelle précisément datée. Le risque est, très largement, un *artefact*. D'où la nécessité, à mon avis, pour penser la gestion des risques aujourd'hui, de prendre en compte les paramètres socio-culturels qui déterminent aujourd'hui notre rapport à eux. Je voudrais donc relever, de manière non exhaustive, quelques caractéristiques de la société du risque (indépendamment du livre de Beck, que je n'ai pas pu travailler de manière suffisamment approfondie).

### ***Quelques caractéristiques de la société du risque***

Donc la société du risque est une société qui se pense elle-même à travers le risque. Nous devrions donc repérer quelques pratiques, manières de faire et manières de voir, manières aussi de se rapporter aux autres, qui témoignent de cette société.

- On doit d'abord noter le développement exponentiel de la pratique assurantielle, qui par elle-même ne cesse de faire proliférer les risques, et qui transforme constamment des dangers ordinaires en « risques » assurables, c'est-à-dire socialisables.
- Mais en même temps, on constate l'émergence de risques qui échappent au régime de l'assurance proprement dit. Le risque croît à mesure de notre capacité à mettre en évidence des corrélations statistiques. Dans la plupart des cas, les corrélations ne peuvent être attestées comme des relations de cause à effet. Nous vivons dès lors dans un univers caractérisé par la multiplication des *facteurs de risque*. La conséquence en est que notre tentative de prévenir le risque en dégageant des faisceaux toujours plus larges de facteurs, nous diminuons notre prise sur lui : les mesures de prévention deviennent plus aléatoires (voir le cancer), et le calcul des dommages se complexifie. La prolifération de la notion de risque va donc avec une dispersion des causes maîtrisables. Il devient difficile dans ces conditions de savoir si le fait d'envisager les événements sous la catégorie du risque est un réducteur d'incertitude ou un catalyseur d'insécurité. Dans ce contexte, de nombreux risques apparaissent comme non-socialisables et donc non assurables. De nombreux risques échappent à la logique assurantielle,

---

<sup>1</sup> F. EWALD, « *La société du risque. Risque et politique* », Université de tous les savoirs, <http://www.canalu.fr/canalu/chaine2/utls>

- dont la situation idéale veut que l'on connaisse « quels événements peuvent se réaliser dans le futur, et [...] la probabilité de l'occurrence de chacun d'eux<sup>2</sup> » ;
- Dans une telle situation, les savoirs experts tendent à se retrouver dans une situation analogue à celle des savoirs profanes ;
  - Les risques sont hétérogènes. Nous n'avons plus seulement affaire aux risques sociaux, mais aux risques technologiques et industriels, sanitaires, alimentaires, etc. ;
  - Corollairement à ce phénomène de démultiplication des facteurs et des risques, et de dilution des risques, se mettent en place des pratiques de prévention toujours plus nombreuses : orientation préventive de la médecine, prévention pour la sécurité routière, prévention publique et sanitaire des « comportements à risque » ;
  - Le « principe de précaution » s'inscrit dans cette logique du risque non maîtrisable par le calcul et qui est anticipé comme impossible à dédommager. Il obéit à une logique de prévention, dont on attribue la responsabilité aux décideurs, mais est parfois lié à la mythologie du risque zéro ;
  - La société du risque suscite des comportements sociaux en apparence paradoxaux : nous vivons dans une société bien plus sûre qu'autrefois, mais les gens sont de plus en plus inquiets. Nombreux sont ceux qui stigmatisent l'irrationnalité du public ;
  - Le contexte de risques qui échappent à la maîtrise de la logique assurantielle provoque souvent des conflits entre savoirs experts et savoirs profanes.
  - La société du risque érode le prestige de la science, et suscite la méfiance à l'égard des experts, comme à l'égard des décideurs politiques et industriels (à ce titre, la société du risque met en crise les institutions de référence traditionnelles) ;
  - l'idée que le risque n'est plus seulement un accident dû à des causes extérieures, mais qu'il provient peut-être largement de notre activité (les tempêtes ne seraient-elles pas, à l'origine, un résultat du réchauffement climatique ?).
  - Le risque pensé comme endogène renvoie à une responsabilité ou, plus souvent à des responsabilités multiples et diluées. La dilution de la responsabilité semble aller de pair avec une volonté éperdue de l'identifier (v. Ewald sur la responsabilité et l'asymétrie constitutive de la société du risque).
  - La société du risque est une société d'insécurité généralisée : insécurité civile, insécurité sociale, insécurité de l'existence en général.

Il me semble qu'une réflexion sur la gestion des risques doit pouvoir prendre en compte la spécificité de ces aspects sociaux du risque, de ce type de rapport au monde qu'implique le risque. En même temps, il serait utile à mon avis de prendre une distance critique avec la société du risque : le risque doit-il être regardé comme le destin inexorable des sociétés modernes ou post-modernes ? Sommes-nous condamnés à une simple gestion du risque tel qu'il est problématisé aujourd'hui ? cette question, je voudrais la poser à partir d'un petit retour historique sur la constitution et la consolidation de la notion de risque. Nous allons voir dans un instant que la naissance de l'idée de risque, puis son développement dans les pratiques assurantielles au XIX<sup>e</sup> siècle ne relèvent précisément *pas* de la société du risque. Nous verrons ensuite les leçons que nous pouvons tirer de cette comparaison entre l'aujourd'hui et l'hier. **En mettant en évidence ce qui a changé, et sans prôner un quelconque impossible retour en arrière, nous nous donnons peut-être sinon la possibilité de changer notre rapport au risque (et donc notre rapport au monde), du moins la possibilité d'en faire vaciller l'évidence.**

### **La société de protection**

La notion de risque au sens moderne du terme fait son apparition lorsque s'inventent des moyens rationnels de maîtriser le danger ou de s'en protéger. Le *background* historique

---

<sup>2</sup> P. PERETTI-WATEL, *op cit.*, p. 20.

— social et culturel — de la maîtrise du danger est bien sûr la laïcisation de la société. En effet, dans les sociétés traditionnelles, le danger met l'homme aux prises avec des forces qui le dépassent, qui peuvent être la cause de sa ruine et sur lesquelles il ne peut rien. C'est lorsque le danger cessera d'être attribué à une volonté mauvaise, et que l'on envisagera le préjudice causé non sous l'angle de la faute morale à condamner, mais comme un dommage à réparer, que l'idée de risque pourra faire son apparition. En d'autres termes, le risque est un « danger sans cause », une éventualité de dommage sans faute que l'on peut prévoir, calculer et chiffrer la réparation.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, dans le contexte de l'industrialisation européenne, le calcul des probabilités — associé à la statistique administrative — a permis de donner ses contours quantifiés à la notion de risque, ce qui débouche sur le développement accéléré des pratiques assurantielles ; la modification de l'usage du terme d'accident<sup>3</sup> porte le témoignage de la transformation sociale qui accompagne l'émergence de cette nouvelle réalité qu'est le risque. La logique de l'assurance, à travers le mécanisme de la prime et du dédommagement financier, est une logique de socialisation par laquelle on rend le danger maîtrisable. François Ewald a montré comment cette logique contribue à modifier la manière dont les individus vont se penser et se conduire, vis-à-vis d'eux-mêmes, des autres et du monde en général. Cette logique, d'abord opératoire autour de l'accident du travail, a rendu possible l'Etat providence.

Pour le sociologue Robert Castel<sup>4</sup> ces mutations ont contribué à l'émergence du salariat, conjointement avec les fonctions sociales de l'Etat, comme réponse à l'insécurité sociale généralisée des travailleurs non-proprétaires, soumis à la pression du risque que représente la vieillesse et la maladie. D'une certaine manière, on peut donc dire que risque et exigence de protection naissent comme les deux faces d'une même réalité historique et sociale. Permettez-moi d'en dire un mot, car c'est un élément important pour la différence entre cette société d'hier et la société du risque.

A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la condition ouvrière générée par l'industrialisation des pays européens montre les limites du modèle de l'Etat de droit comme garant de la sécurité civile : comme ce qu'il protège est essentiellement la propriété privée, seule celle-ci est source d'une protection sociale. Seul l'individu propriétaire peut s'assurer contre les aléas de l'existence ; seule la propriété privée de biens peut assurer à l'individu qui en jouit une protection contre la maladie, la vieillesse et autres maux qui menacent l'existence. La paupérisation de la classe ouvrière et les luttes qu'elle mène font apparaître que les droits formels, comme dira Marx, sont insuffisants, pour une très large fraction de la population, à les protéger du risque, que Robert Castel caractérise comme le risque social. Là où la protection de la propriété privée permet aux individus propriétaires d'assurer leur indépendance sociale, les non-proprétaires apparaissent *de facto* privés de cette capacité de maîtriser leur propre existence, et de sauvegarder leur statut social. Au final, les classes populaires apparaissent comme exclus de la catégorie des sujets de droit, puisqu'elles sont condamnées à vivre dans l'insécurité permanente. C'est dans ce contexte que s'élabore, progressivement, la forme de l'Etat social (ou de l'Etat providence), qui va compenser le manque de protection lié à la non-proprété en arrimant une protection compensatoire sur le travail. Il s'agit d'attacher toute une série de droits au travail, *via* une logique collective assurantielle garantie par l'Etat, c'est-à-dire une logique assurantielle publique<sup>5</sup>. C'est là le ressort essentiel de l'émergence de la société salariale. La condition salariale est « la disposition d'un socle de ressources et de

---

<sup>3</sup> F. EWALD, *L'Etat providence*, Grasset, 1986, p. 16. L'accident ne désigne plus seulement « ce qui arrive par hasard », mais un dommage à réparer.

<sup>4</sup> R. CASTEL, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Fayard, 1995 et coll. « Folio », Gallimard, 1999. Et aussi : R. CASTEL, *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?*, Seuil, 2003.

<sup>5</sup> R. CASTEL, *L'insécurité sociale, op. cit.*, p. 31 : « production d'équivalents sociaux de protections qui étaient auparavant seulement données par la propriété privée ». L'Etat n'a pas une fonction redistributrice, et son rôle historique n'a pas été de constituer une société d'égaux. C'est son rôle protecteur qui a été essentiel ; en quoi il ne modifie pas fondamentalement la hiérarchie sociale.

garanties sur lequel le travailleur peut prendre appui pour maîtriser le présent et avoir prise sur l'avenir <sup>6</sup>».

Je voudrais faire maintenant quatre remarques au sujet de cette condition salariale :

1. Il nous faut prendre en compte que l'Etat social est une construction historique qui n'est pas seulement le résultat d'une découverte de risques objectifs nuisibles à la production des richesses (voir ce qu'Ewald dit sur l'accident lié au machinisme<sup>7</sup>) ; l'extension progressive des droits et des protections attachées au travail est aussi le résultat des luttes, lesquelles ont en même temps ou conjointement travaillé à objectiver — à faire reconnaître les risques sociaux — et à revendiquer des protections spécifiques. C'est sans doute un mouvement inhérent à toute logique assurantielle : les risques sont créés par la reconnaissance de dangers qu'on se propose d'assurer. Autrement dit, on pourrait dire que les luttes pour l'obtention de protections élargies (vieillesse, pauvreté, invalidité, chômage, maladie, et jusqu'aux services publics<sup>8</sup> etc.) peuvent être regardées comme une construction sociale et collective du risque, qui s'effectue en même temps que la construction sociale des protections.
2. Un autre point souligné par Castel me paraît aussi très important : une des conditions essentielles à l'édification de l'Etat social protecteur, c'est-à-dire à l'acquisition des protections sociales a été « *l'inscription des individus dans des collectifs protecteurs* <sup>9</sup> ». L'individu seul avec sa force de travail ne peut rien ; c'est parce qu'il peut prendre appui sur des règles qui ont été collectivement négociées, et qu'il est inscrit dans un collectif préconstitué qu'il a de la force face à l'employeur. Ce n'est plus par ses appartenances naturelles, familiales (rapprochées) qu'il est protégé, mais par sa participation, même indirecte, à des collectifs construits par des réglementations, d'ailleurs généralement soutenues par l'Etat (syndicats).
3. Le troisième point très important concernant cette première version du risque, celui qui prend sens dans la société salariale, c'est que le risque est *d'abord l'objet d'une protection*. Il paraît, idéalement du moins, fonctionner dans une logique de la maîtrise, de la calculabilité, et de la prévoyance. La société de protection (ou plutôt, la société de l'Etat protecteur) est une société qui fait du risque un réducteur d'incertitude, puisque celui-ci est envisagé depuis l'angle de sa couverture.
4. Enfin, quatrième point, cette logique est celle d'une société qui cherche à maîtriser et à programmer l'avenir, plutôt qu'une société qui fonctionne selon une logique de l'assistance ; la logique de l'assistance est au contraire une logique du présent qui *gère* « au jour le jour » les effets pervers l'insécurité sociale (pensons au slogan d'une association d'aujourd'hui dont le nom m'échappe, qui déclare : « la misère ne se gère pas, elle se combat »).

Sur la base de ces remarques, il est possible de dégager quelques différences majeures entre l'hier et l'aujourd'hui, qui ne sont à mon sens pas tant des différences historiques que des différences politiques. Tout d'abord, avec la société du risque, le risque cesse d'être une notion qui s'inscrit dans une stratégie de réduction de l'incertitude. Il n'est plus, en tous cas plus exclusivement, ce qui doit faire l'objet d'une protection. En effet, la prolifération du risque a fait apparaître des risques qui ne peuvent plus fonctionner dans la logique assurantielle publique ou privée traditionnelle, car ils apparaissent comme non mutualisables, non socialisables. Du côté des risques sociaux, c'est peu dire que les risques de l'existence d'aujourd'hui, notamment liés aux modifications des modes du travail, sont encore largement non-objectivés (je vais revenir sur ce point). Ensuite, les risques nouveaux ne trouvent

---

<sup>6</sup> R. CASTEL, *L'insécurité sociale*, op. cit., p. 31.

<sup>7</sup> KP. Peretti-Wattel, *La société du risque*, La Découverte, 2001, p. 8.

<sup>8</sup> R. CASTEL, *L'insécurité sociale*, op. cit., p. 33, n. 21.

<sup>9</sup> R. CASTEL, *L'insécurité sociale*, op. cit., p. 37.

pour l'instant pas à s'inscrire dans des formes de collectifs protecteurs (les syndicats sont manifestement encore impuissants à penser certains risques sociaux, et des structures collectives évidemment inadéquates à nous protéger des autres risques, p ex. les risques technologiques majeurs). Enfin, et très logiquement, la société du risque connaît une toute autre forme de rapport au temps, et plus précisément de rapport à l'avenir (ne cesse-t-on pas de dénoncer, dans cet esprit, les logiques de court terme qui président à nombre de décisions qui engagent pourtant les générations futures ?).

### **Quelles questions politiques pouvons-nous poser à partir de là ?**

La question la plus générale que je voudrais poser, et qui est d'ordre politique, est la suivante : est-il possible, malgré les transformations objectives de la société (mondialisation qui met au défi les structures protectrices à dimension nationale, risques technologiques et écologiques majeurs, etc.) de rendre au risque la fonction opératoire d'un réducteur d'incertitude, et à quelles conditions ?

Il faut certes, comme le dit Castel, « dénoncer l'inflation du souci de sécurité » (p. 88) et dénoncer symétriquement le mythe du zéro risque (idem). Mais il faut en même temps éviter deux écueils : d'abord, éviter la valorisation hypocrite et foncièrement inégalitaire du risque ou de la risquophilie. D'autre part, la désinflation du risque ne passera pas non plus par une exhortation paternaliste à rassurer les citoyens par la science et par une bonne communication scientifique chargée d'expliquer les savoirs experts. Science technologie et savoirs experts sont largement en crise dans la société du risque — comme dit De Keyser, on n'est plus dans une société où l'on peut demander à la science de résoudre tous les problèmes —. La réconciliation des citoyens avec la science ne vient pas en premier, mais en second, comme résultat éventuel de la construction d'une autre culture du risque.

La question initiale pourrait être reformulée comme suit : quels moyens pouvons-nous et voulons-nous mettre en place et en oeuvre pour nous donner une prise sur notre existence collective et individuelle, c'est-à-dire sur l'avenir ? Quels moyens sommes-nous prêts à mettre en oeuvre pour nous assurer une prise sur l'avenir ? Quelles pourraient être les manières actuelles de socialisation du risque ? Plutôt que gérer le risque comme s'il était un facteur résiduel (quoique extrêmement important), ne faut-il pas penser les conditions sous lesquelles l'avenir pourrait apparaître comme maîtrisable ?

Cette question est politique, et il ne m'appartient pas d'y répondre. Si l'histoire du risque me permet de la poser, elle nous indique peut-être aussi quelques directions pour y répondre.

L'enseignement que l'on doit retenir de cette histoire, c'est, je le répète, que le risque a été l'objet une construction sociale, qui émergea *en même temps que les revendications collectives d'une protection par la socialisation*. Les risques sociaux reconnus par la mise en place de protections ne préexistaient pas aux revendications et aux luttes qui les ont fait reconnaître, et admettre. En ce sens, nous ne devons pas seulement réfléchir aux conditions optimales pour négocier les risques et déterminer collectivement leur acceptabilité, comme s'il revenait aux seules sciences et techniques expertes de les objectiver d'abord. Peut-être devrions-nous réfléchir aux conditions optimales d'une identification collective, contradictoire et conflictuelle, des risques.

Il s'agira sans doute de repenser les risques sociaux autrement, ainsi que la protection ; les formes du travail ayant changé, le salariat classique cesse de valoir comme modèle de référence adéquat pour penser les protections ; il faut inventer d'autres systèmes de protection susceptible d'assurer aux individus une indépendance sociale. Mais il faudra que là aussi, ceux qui sont actuellement soumis aux aléas d'une existence incertaine *fassent valoir leur point de vue dans la construction sociale des risques et des*

*protections. Le moins que l'on puisse dire, c'est que ces aléas ne font pas pour l'instant l'objet d'une mise en risque forte au niveau politique institutionnel, et que corrélativement ils ne font pas l'objet de protections suffisantes : tout ce qui échappe à la protection classique fait, malheureusement, l'objet d'une assistance. Retour à la case départ pour les pauvres d'aujourd'hui. D'où la revendication : la misère ne se gère pas, elle se combat.*

Il nous faut bien évidemment prendre en compte l'hétérogénéité des risques. Les risques sociaux sont certes profondément différents des risques technologiques, sanitaires, etc. On sait cependant que l'exposition à ces risques est aussi très inégalement répartie : elle a donc, là encore, une dimension sociale dont on ne peut faire l'économie et qui exige une réponse politique. Il existe cependant bien un domaine de risques qui tendent à mettre en échec les logiques assurantielles privées ou publiques traditionnelles, et dont on ne voit pas bien comment permettre leur socialisation au sens classique du terme. Je ne suis évidemment pas en mesure d'examiner ce problème particulier. Mais je voudrais faire observer qu'elles échappent à la logique assurantielle classique aussi pour une autre raison : parce qu'elles ne se conforment pas au modèle de la situation optimale où il est possible de connaître la probabilité du risque et le coût des dommages. Comme l'on fait observer les sociologues, ce sont des types de risques qui tendent à rapprocher la situation des experts de celle des profanes. Dans ce cas, la première façon de socialiser le risque pourrait passer — tout comme en ce qui concerne les risques sociaux — par des procédures d'identification et de détermination commune aux experts et aux profanes. Sur ce point, les sociologues, tel Michel Callon, ont indiqué la nécessité d'une co-production des savoirs (idée de démocratie technique). Je crois que c'est une des façons possibles de donner aux profanes la maîtrise d'un avenir dans lequel ils sont de toute façon embarqués: ils peuvent y faire valoir leur point de vue ou ce qui compte à leurs yeux dans la situation où ils se trouvent, et nommer ce qui leur apparaît comme une des dimensions du risque. Telle est la condition à mon avis sous laquelle le risque pourrait devenir alors, peut-être pas quelque chose contre quoi l'on sera totalement protégé mais au moins quelque chose de vraiment négociable. Clé d'une réconciliation aussi avec les sciences et les techniques ?

Toutes ces questions sont largement politiques, plutôt qu'éthiques. Le malheur de l'éthique aujourd'hui, c'est qu'elle est trop souvent confinée à un rôle normalisant, dont on attend essentiellement qu'elle nous dise ce qui *ne doit pas être*, ce qui *ne doit pas advenir*, les limites à ne pas dépasser. Une telle limitation de l'éthique va de pair avec la société du risque, et en renforce la logique. Le devenir et les possibles (c'est-à-dire l'avenir) dont elle parle en termes de devoir-être apparaissent trop souvent comme essentiellement non-maîtrisables ; l'éthique chargée de définir les limites à ne pas franchir marche de concert avec le risque comme catalyseur d'incertitude (et d'angoisse, et d'insécurité). A rebours, l'histoire nous montre que c'est une politique (pratique collective, non exempte de lutte et de conflit) dont la question directrice et positive est : « quelle société voulons-nous », qui a permis de donner au risque la fonction de réduire l'incertitude.